



## Commission des équipements et de l'aménagement durable

### 5 - Administration générale

#### Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de BREITENBACH

Rapport n° CP/2014/329

#### Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

#### Résumé :

Le Département suit l'élaboration de l'ensemble des Plans locaux d'urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme. La commune de Breitenbach finalise actuellement son projet et arrive en phase de PLU 'arrêté'.

Conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, ces documents sont transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis. Il est proposé un avis favorable.

#### 1. Contexte

La commune a prescrit l'élaboration d'un PLU en 2011, et a mené cette procédure en y intégrant la prise en compte des dispositions de la loi portant Engagement national pour l'environnement - dite "Grenelle II".

Breitenbach (*canton de Villé*) compte environ 700 habitants, et fait partie de la Communauté de Communes du canton de Villé. Les dispositions du PLU devront s'inscrire en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale de Sélestat et sa Région, approuvé en 2013.

#### 2. Le projet de Plan Local d'Urbanisme - PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU exprime les orientations principales du projet communal, parmi lesquelles on peut citer :

- \* Engager une dynamique urbaine durable, innovante et respectueuse de l'environnement :
  - favoriser un développement en respect de l'implantation historique du village ;
  - allier urbanisme durable et préservation du caractère de Breitenbach ;
  - protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et forestiers ;
  - assurer le fonctionnement des noyaux et corridors écologiques.
- \* Soutenir le dynamisme du territoire communal :
  - une offre en logements à diversifier ;
  - valoriser les ressources naturelles du territoire communal ;
  - maintenir les moyens de transports et les déplacements, notamment les liaisons douces ;
  - renforcer l'offre commerciale de proximité ;
  - conforter l'offre en équipements ;
- \* Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain.

#### 3. Proposition d'avis du Département

Le projet de PLU fait écho à des enjeux partagés par le Département pour ce territoire. Un aspect a plus précisément fait l'objet d'une attention particulière de la part du Département lors de l'élaboration du PLU :

- La prise en compte du site de vol libre inscrit au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatif aux sports de nature.

Le Département a en charge le développement maîtrisé des sports de nature, et élabore à ce titre le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Celui-ci a pour l'objectif de concilier la pratique du sport en milieu naturel, avec la préservation de l'environnement, le respect des droits attachés à la propriété et les autres usages de l'espace naturel. La commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) est l'instance où se définissent des solutions opérationnelles et concertées, et qui "labellise" l'inscription des sites au PDESI.

Le ban communal de Breitenbach accueille sur ses hauteurs le principal site bas-rhinois de vol libre, composé d'un ensemble de 4 éléments : 2 aires de décollage (*pelage sud-est et pelage ouest*), l'atterrissage du plateau et la pente-école de Niedermatten. Il est fréquenté par 10 à 50 personnes par jour principalement le week-end en période estivale. Le "Club école de parapente Grand vol" en est le gestionnaire, et dispose d'un local au Niedermatten.

Le site et ses différentes entités a été inscrit au PDESI par délibération de la commission permanente du 6 janvier dernier, suite à l'avis favorable préalable de la CDESI.

Parallèlement, l'élaboration du PLU a été l'occasion de prendre en compte ces sites, et de s'assurer que les dispositions du document d'urbanisme s'accordent avec les besoins de l'activité.

L'activité de vol libre est présentée au rapport de présentation du PLU, et confortée par le PADD qui affirme la volonté de la commune de développer les infrastructures d'accueil touristique, et de permettre la valorisation du tourisme, des loisirs, de l'animation ou des sports, qui sont nombreux et participent à l'attractivité de la commune.

Par ailleurs, le zonage et le règlement des zones concernées (N et A) sont cohérents avec les sites de pratique.

L'ensemble des éléments et observations apportés ayant été pris en compte au cours de l'élaboration du PLU, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLU arrêté.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de BREITENBACH.*

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL